

Audition de M. Julien DENEGRÉ et de M. Cyrille POIRIER-COUTANSAIS



TRAVAUX

PUBLIÉE LE 26/10/2012

Saisine liée :

L'EXTENSION DU PLATEAU CONTINENTAL AU-DELÀ DES 200 MILLES MARINS : UN ATOUT POUR LA FRANCE

Compte-rendu de la réunion de la délégation à l'Outre-mer du 23 octobre 2012

Audition de M. Julien DENEGRÉ, Business Development Manager chez TECHNIP et de M. Cyrille POIRIER-COUTANSAIS, adjoint au chef du bureau Droit de la mer et événements de mer à l'état-major de la Marine dans le cadre de l'étude « L'extension de la juridiction française au-delà de sa Zone économique exclusive : un atout pour la France »

Audition de Julien DENEGRÉ, Business Development Manager chez TECHNIP

M. DENEGRÉ a débuté son intervention en rappelant que TECHNIP est un leader mondial du management de projets, de l'ingénierie et de la construction pour l'industrie de l'énergie et emploie 32 000 collaborateurs implantés dans 48 pays pour un chiffre d'affaire de 6,8 milliards d'euros. Il a ensuite indiqué que l'intérêt de TECHNIP pour les ressources minérales marines profondes s'était développé, à partir de 2005, en mettant en commun ses savoir-faire acquis en offshore et en matière minière terrestre. Il a ensuite mentionné la participation de TECHNIP à trois campagnes d'exploration au large des îles de Wallis et de Futuna. Ces campagnes ont été réalisées dans le cadre d'un partenariat public privé inédit, regroupant le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie en lien avec le territoire de Wallis et Futuna, des établissements publics (Ifremer, Agence des aires marines protégées, BRGM), et des entreprises industrielles intéressées aux projets miniers en mer profonde (AREVA, ERAMET et TECHNIP). Elles ont notamment permis de constater la présence de ressources minérales marines profondes dans la zone économique exclusive (ZEE) de Wallis-et-Futuna.

M. DENEGRÉ a souligné que le partenariat public-privé s'était révélé une bonne formule contractuelle pour disposer des moyens financiers et humains nécessaires pour mener à bien les projets scientifiques et technologiques de ces trois campagnes. En ce qui concerne l'exploitation éventuelle d'amas sulfurés éteints, l'intervenant a indiqué qu'une étude d'impact préalable devrait être conduite dans le cadre d'un projet pilote qui validerait les techniques d'exploration et d'extraction à employer tout en mesurant les conséquences sur le milieu marin. Lors du débat, les conseillers se sont interrogés sur les précautions à prendre en termes d'exploration et d'exploitation des ressources minérales marines profondes, sur les projets des pays menant ce type d'activités et sur les avantages comparatifs des amas sulfurés éteints et des nodules polymétalliques. La rentabilité des projets d'exploitation et les cahiers des charges des études d'impact ont été discutés. Enfin les conseillers ont cherché à connaître l'implication des autorités et des habitants des îles Wallis-et-Futuna lors des trois campagnes d'exploration et les éventuelles retombées à venir sur les économies locales.

Audition de Cyril POIRIER-COUTANSAIS, adjoint au chef du bureau Droit de la mer et événements de mer à l'état-major de la Marine

Au cours de son audition, M. COUTANSAIS a indiqué que l'avenir en matière d'approvisionnement de ressources minérales résidait dans les océans car les ressources terrestres se raréfiaient. Il a précisé que les fonctions des océans allaient donc s'enrichir : à côté des fonctions usuelles de transport et de pêche par exemple devraient s'ajouter des activités de production d'énergie ou d'exploitation des ressources génétiques et minérales. Dans le cadre de ce bouleversement futur, la France dispose de nombreux atouts : des entreprises compétitives dans ces secteurs et la seconde superficie maritime mondiale grâce aux territoires ultramarins.

Toutefois, il a souligné qu'il était indispensable de s'interroger sur les moyens humains et financiers nécessaires – y compris ceux relevant de la Marine nationale – pour relever ce défi de la protection, de l'exploration et de l'exploitation des océans. Les conclusions du futur Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale devraient apporter certains éléments de réponse au cours de l'année 2013. Lors du débat, les conseillers se sont interrogés sur le statut des aires marines protégées et la difficulté à assurer leur protection effective. La situation des pays ne disposant pas des moyens pour protéger leur zone économique exclusive a été soulignée. Les moyens humains, techniques et matériels dont dispose la Marine nationale pour effectuer ses différentes missions en particulier dans les Outre-mer ont été discutés partant du constat qu'elles semblaient insuffisantes pour la zone économique exclusive actuelle (11 millions de km²) et a fortiori inadaptés aux futurs défis liés à l'extension de la juridiction française au-delà des 200 milles marins (1,5 à 2 millions de km² supplémentaires). Enfin la situation dans l'océan Pacifique avec la présence importante des flottes chinoises et américaines voire coréennes a été évoquée, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie se trouvant notamment sur la route de commerce entre l'Amérique latine et la Chine.

Questions à Cyril POIRIER-COUTANSAIS - cese par le_cese